



PROJET SIMANDOU: RISQUES ET IMPACTS SUR LES RESSOURCES EN EAU



Les projets miniers à grande échelle consomment d'énormes quantités d'eau, perturbant la qualité de l'eau essentielle à la survie des communautés de première ligne et de la biodiversité. Cette alerte résume les risques et les impacts du projet minier de Simandou sur les ressources en eau, et formule des recommandations au gouvernement et aux compagnies minières pour une gestion inclusive et concertée.

LE PROJET SIMANDOU EN UN COUP D'ŒIL

Niché dans les montagnes boisées de Guinée, en Afrique de l'Ouest, se trouve ce qui serait le plus grand gisement inexploité de minerai de fer à haute teneur au monde. Le projet Simandou, l'un des plus ambitieux projets combinés d'exploitation minière et d'infrastructure du continent, couvre une superficie totale de 1 500 kilomètres carrés où le minerai sera extrait, traité puis transporté sur 650 kilomètres le long d'une ligne de chemin de fer traversant les habitats d'espèces menacées, les terres agricoles et les zones protégées du pays, avant d'arriver à un nouveau port en eau profonde situé dans les zones de pêche locales pour l'exportation.

Convoité depuis des décennies par des sociétés minières internationales, le projet est aujourd'hui porté par deux consortiums : Le géant minier australien Rio Tinto avec le producteur d'aluminium chinois Chinalco (Simfer) et le plus grand producteur d'aluminium chinois, Hongqiao avec une entité basée à Singapour, Winning (Winning Consortium Simandou ou WCS). Des rapports de presse indiquent que le plus grand producteur d'acier chinois, Baowu, est en pourparlers avec les deux consortiums. La construction a commencé sur la ligne ferroviaire et le port - dont le coût est estimé à 13 milliards USD - détenus par les deux consortiums et le gouvernement guinéen, ainsi que sur les blocs de WCS. Rio Tinto est en train de mettre à jour ses études afin de commencer la construction.

2- L'IMPACT DU PROJET SUR LES RESSOURCES EN EAU

Il est bien connu que les entreprises minières consomment de grandes quantités d'eau et d'énergie, et qu'elles affectent la qualité de l'eau potable pour les communautés vivant à proximité du projet, ainsi que l'eau essentielle au bien-être et à la survie des espèces animales et végétales. Dans le cas du Mont Simandou, des sources et des réservoirs souterrains seront endommagés et l'eau sera utilisée tout au long du cycle d'exploitation du projet. Par conséquent, une gestion intégrée et concertée des ressources en eau est essentielle à la survie des communautés.

Selon les hydrographes, la Guinée possède l'un des plus grands réservoirs d'eau souterraine et d'eau de surface d'Afrique. Cependant, le taux de couverture en eau potable est de 2%, ce qui signifie que 98% des Guinéens ne sont pas raccordés au réseau d'adduction d'eau potable et sont donc non seulement exposés à tous les risques sanitaires liés à cette absence, mais sont également contraints de dépenser des sommes importantes pour l'achat quotidien d'eau minérale.

Et selon les analyses et recommandations de l'hydrogéologue de l'hydrogéologue Gilles Wendling, il y a tout lieu de penser que tout porte à croire que le développement de ce grand projet pourrait aggraver la situation de l'accès à la ressource en eau ressources en eau si des mesures pour y remédier ne sont pas prises. La Guinée est un pays riche en ressources hydriques. trois grands fleuves (la Gambie, le Sénégal et le Niger) y prennent leur source. Cependant, l'accès à l'eau à l'eau potable est limité. Ainsi, trois personnes sur dix en seraient privées

De plus, le changement climatique devrait accentuer cette situation précaire. La hausse des températures perturbera le régime des précipitations, avec un déficit prévu de 36 % par rapport aux normes actuelles d'ici à 2050, et de 40 % d'ici à 2100. Cela aura un impact majeur sur les ressources en eau pour la population et tous les secteurs socio-économiques du pays.

3. IMPACTS ACTUELS DU PROJET SUR LES RESSOURCES EN EAU.

Il est bien connu que les compagnies minières consomment de grandes quantités d'eau et d'énergie, et contaminent la qualité de l'eau potable dans les communautés avoisinant les projets. L'eau sera utilisée tout au long du cycle d'exploitation du projet et des impacts négatifs sur les sources d'eau ont déjà été révélés : pollution des cours d'eau par l'eau du pipeline au tunnel de Sekoussoriyah (région de Kindia), pollution du ruisseau Balin à Oure Kaba (région de Mamou), pollution des sources (Warada et Namba) par les travaux de forage à Damaro (région de Kérouané), drainage de boue et de sable dans le lit du ruisseau Karako-Konsankoro (région de Kérouané).

Le déversement excessif de sédiments boueux provenant des travaux de construction des routes, des ports et des voies ferrées a réduit l'accès aux rivières, étouffé la végétation, détruit la faune, la flore et la vie aquatique, et rendu difficile l'agriculture pour les communautés riveraines du projet.

4. RISQUES ÉLEVÉS DU PROJET POUR LES RESSOURCES EN EAU.

Les risques du projet Simandou sur les ressources en eau ne doivent pas être ignorés par les compagnies minières et le gouvernement guinéen. Ils sont de plusieurs ordres, dont les suivants :

A- PROBLÈMES DE SANTÉ

L'exploitation minière du mont Simandou libérera des métaux lourds qui affecteront la santé des communautés vivant à proximité du projet et mettront en danger les écosystèmes aquatiques. Il est fort probable que ces substances soient déversées dans les eaux souterraines et les cours d'eau, et que les populations y soient exposées. Les risques pour la santé sont classés en risques chimiques, biologiques, biomécaniques, physiques et psychosociaux.

B- LE MANQUE D'ACCÈS À L'EAU POTABLE

"La pénurie d'eau a été identifiée comme le principal risque mondial pour la société au cours des dix prochaines années par le Forum économique mondial (WEF). D'un point de vue des droits de l'homme, l'accès à une alimentation en eau propre, sûre et potable, à l'hygiène et à l'assainissement est un droit fondamental. Selon les hydrographes, la Guinée dispose de l'un des plus grands réservoirs d'eau souterraine et de surface en Afrique. Cependant, le taux d'accès à l'eau potable est de 2%, comparé à un pays sahélien comme le Sénégal, où le taux est de 98% en zones urbaines et de 82% en zones rurales. Clairement, Cela signifie que 98% des Guinéens ne sont pas connectés au réseau d'approvisionnement en eau potable et sont non seulement exposés à tous les risques sanitaires associés à cette absence, mais sont également contraints de dépenser des sommes considérables pour l'achat quotidien d'eau en bouteille.

C-LA POLLUTION DES COURS D'EAU RÉGIONAUX

Le processus d'extraction, de concassage et de transport du minerai de fer entraînera le rejet de sédiments, la mobilisation de métaux lourds, le stockage, le transport et l'utilisation de produits chimiques et d'hydrocarbures, ainsi que le stockage d'énormes quantités de minerai à faible teneur et de déchets miniers. L'afflux de tous ces produits présente un risque sérieux de contamination des cours d'eau et des nappes phréatiques, les rendant impropres à la consommation pour les populations locales et la faune.

"Selon l'Évaluation d'Impact Environnemental et Social (EIES) du projet, il existe une forte probabilité que des effluents toxiques soient produits près des principaux cours d'eau de la région, notamment le Dion, le Milo et le Diani."

"Les deux premiers sont des affluents du fleuve Niger, l'un des cours d'eau de la sous-région, traversant les territoires de six pays avant de se jeter dans l'océan Atlantique dans la région du delta du Niger au Nigeria. Comme l'a souligné le hydrogéologue de l'ELAW, le Dr. Gilles Wendling, dans sa critique de l'Évaluation d'Impact Environnemental et Social (EIES) du projet, 'toute détérioration de la quantité ou de la qualité de l'eau le long de la chaîne du Simandou aura un impact sur ce vaste bassin versant en Afrique de l'Ouest.'"

D- LES LIMITES DE L'EIES

"Une analyse critique préliminaire de l'EIES du WCS réalisée sur les impacts de l'eau liés au projet Simandou a révélé l'absence de normes nationales pour la gestion des ressources en eau dans le contexte du développement de projets miniers. Les données sont peu fiables, car les données de référence concernant la pluviométrie proviennent en partie d'une station située à plus de 150 km de la zone minière et ne couvrent que la période de 1968 à 1976.

De plus, les stations et les puits établis pour la définition des données de base et la surveillance environnementale sont largement insuffisants pour caractériser de manière adéquate les eaux de surface et souterraines, et les données présentées n'incluent pas les échantillons collectés dans la plupart des stations dites. Les EIES doivent donc être retravaillées pour définir correctement les conditions existantes et évaluer les risques de détérioration future.

Il existe de fortes suspicions selon lesquelles Winning ne respecte pas ses engagements en matière de protection de l'environnement et des populations locales, notamment en Guinée (rapport d'audit NJ 2023 ; rapport HRW 2018 ; rapport des Nations Unies 2023). De plus, il semble que Rio Tinto ne respecte pas ses engagements, que ce soit en Guinée (plainte CAO CBG ; autres exemples - London Mining Network) ou dans de nombreux pays à travers le monde."

CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

Si des mesures appropriées ne sont pas prises par les compagnies minières et le gouvernement guinéen, le projet Simandou présentera un risque élevé pour les ressources en eau. A long terme, il est probable qu'il aggrave l'accès à l'eau pour les communautés et qu'il ait un impact très négatif sur les cours d'eau de la sous-région.

Les recommandations suivantes sont adressées au Consortium Winning WCS, à Simfer. S.A. et au gouvernement guinéen :

- Réviser leur cadre existant d'acquisition des terres, de compensation et de réinstallation (LACRF) pour répondre aux préoccupations identifiées dans le mémorandum de HRW de mars 2023, ainsi qu'aux leçons tirées de l'analyse des lacunes et des consultations communautaires.
- Adopter le cadre national de référence pour la compensation, l'indemnisation et la réinstallation des populations affectées par les projets de développement..
- S'engager clairement à mettre en œuvre sur le terrain des mesures d'indemnisation des personnes déplacées pour des raisons économiques.
- Fournir des plans plus détaillés pour le rétablissement et le suivi des moyens de subsistance, y compris une description des mesures de soutien aux moyens de subsistance qui seront proposées et de la manière dont elles seront financées et suivies.
- Introduire des mécanismes garantissant que les ménages affectés bénéficient de conseils et d'une assistance juridiques avant d'accepter des "transactions de règlement négociées".
- Compte tenu des risques énumérés ci-dessus, non seulement pour les communautés riveraines, mais aussi pour des pans entiers de l'activité socio-économique du pays et pour l'ensemble de la région, une gestion intégrée et concertée des ressources en eau est plus que nécessaire.
- Publier immédiatement l'EIES complète et le plan de gestion des incidences environnementales et sociales correspondant.



Advocates for
Community
Alternatives



- Demander des études complémentaires pour combler les lacunes en matière de données. En particulier, installer des stations adéquates pour collecter des données sur les eaux de surface et les eaux souterraines, et collecter des données sur une période suffisamment longue couvrant un territoire représentatif des sous-bassins susceptibles d'être affectés.
- Déplacer les installations susceptibles de produire des effluents toxiques afin que les rejets n'affectent pas les cours d'eau, en particulier les rivières Milo et Dion.
- Élaborer et publier des plans détaillés pour la gestion des substances dangereuses, y compris les produits toxiques, avec la pleine participation des communautés.
- Établir des normes de gestion environnementale appropriées pour les eaux de surface et les eaux souterraines, conformément à la législation guinéenne.
- Corriger la pollution des sources des cours d'eau dans toutes les communautés bordant les constructions d'infrastructures où l'enquête a déjà produit une contamination, en particulier à Sekoussoriyah, Oure Kaba, Damaro, et Karako-Konsankoro.

TO THE GOVERNMENT OF GUINEA:

- Exiger des entités minières qu'elles veillent à ce que les plans relatifs à la qualité et à la quantité des effluents liquides miniers rejetés dans l'environnement ne soient pas toxiques pour les communautés, les champs, le bétail et la faune ;.
- Veiller à ce que les entreprises respectent leurs engagements contractuels et la législation guinéenne en matière de gestion et d'accès à l'eau.



Avertissement : Cette fiche technique a été élaborée sur la base des informations disponibles à la date de publication et sera mise à jour le cas échéant.